

# Relevé de décision



Objet : Autorisation d'absence rémunérée le 10 mai 2024 pour les stagiaires  
Prise d'effet : Immédiat  
Liste de diffusion : Codir DRH Groupe, Codirs RH des Divisions et Filière RH Orange SA  
Date : 18 avril 2024

---

Le mercredi 8 mai et le jeudi 9 mai (Ascension) seront fériés.

Le vendredi 10 mai il est par ailleurs prévu la fermeture de 44 sites tertiaires dans le cadre du plan de sobriété énergétique.

Pour tenir compte de ce contexte particulier, les stagiaires sous convention de stage avec Orange SA bénéficieront d'une autorisation exceptionnelle d'absence rémunérée afin de leur permettre de bénéficier du pont du vendredi 10 mai 2024.

Pour rappel, les stagiaires ne disposent pas de droits à Congés Annuels (CA).

Aucune action n'est requise de la part des managers ou des stagiaires : une journée d'absence rémunérée sera « injectée » automatiquement dans le SI RH.

Nous vous remercions de bien vouloir informer les stagiaires et la ligne managériale concernée de cette mesure.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "V. Lecerf".

Vincent Lecerf

Directeur Exécutif en charge des Ressources Humaines Groupe